

RECHERCHE ET APPLICATION POUR LE DEVELOPPEMENT
(RAD)



RAPPORT SUR LE MONITORING DE LA GOUVERNANCE EN RDC

Mois: Juillet 2025

Astride NSIA
Responsable et chercheur Principal



RECHERCHE ET APPLICATION POUR LE DEVELOPPEMENT (RAD)

Recherche et Application pour le Développement (RAD) est une organisation non gouvernementale de recherche dédié à la production de recherches rigoureuses et appliquées, visant à renforcer la gouvernance et à promouvoir le développement. Notre mission est de contribuer à une meilleure gouvernance en fournissant des analyses pertinentes et des recommandations basées sur des données probantes, tout en défendant le droit des populations à être bien gouvernées. Nous nous engageons à éclairer les décideurs, à stimuler le débat public et à établir des partenariats stratégiques pour un développement inclusif et durable.

1. Mission

- Produire et diffuser des recherches appliquées de haute qualité dans les domaines de la gouvernance politique, sécuritaire, économique et des ressources naturelles.
- Stimuler le débat public et la participation citoyenne à travers l'organisation de forums et de discussions sur les politiques publiques.
- Établir des partenariats stratégiques avec les institutions universitaires pour renforcer la production de connaissances et la formation des acteurs du développement.
- Fournir une expertise et un accompagnement aux acteurs publics et privés pour la conception et la mise en œuvre de
- Réaliser des études et des analyses rigoureuses sur les enjeux et défis de gouvernance, de sécurité, d'économie et de gestion des ressources naturelles au niveau national, provincial et au niveau local.
- Développer des outils et des méthodologies innovantes pour l'analyse des politiques publiques et l'évaluation de leur impact.
- Publier des rapports et des articles de recherche dans des revues scientifiques et des plateformes de diffusion reconnues.
- Fournir des analyses et des recommandations aux décideurs politiques pour l'amélioration de la gouvernance.
- Accompagner les acteurs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance et de développement.

Objectifs de débat public

- Organiser des débats publics réguliers sur les thématiques clés du développement.
- Faciliter le dialogue entre les

acteurs publics, privés et de la société civile.

- Produire des synthèses et des recommandations issues des débats pour éclairer les décideurs.

Objectifs de partenariat universitaire

- Établir des conventions de partenariat avec les universités pour la réalisation de projets de recherche conjoints.
- Organiser des séminaires et des ateliers de formation pour les étudiants et les professionnels

du développement.

3. Valeurs

- Indépendance et objectivité
- Rigueur scientifique
- Intégrité et éthique
- Engagement pour le développement durable
- Inclusion et participation

0. INTRODUCTION

Le mois de juillet 2025 s'est imposé comme une période exceptionnelle pour la République Démocratique du Congo, marquée par une mobilisation intense du gouvernement et un intérêt soutenu de la population pour la vie politique, sociale et économique du pays. Durant ce mois, l'État a mis en œuvre 27 actions réparties sur 18 secteurs clés, allant de la santé publique à l'énergie et aux ressources hydrauliques, en passant par la justice, l'industrie, l'enseignement, la fonction publique, la justice et droits humains, la pêche, l'économie etc. Ces actions reflètent une approche combinant réformes structurelles, projets de développement concret et mesures à impact immédiat, dans un contexte où les citoyens attendent des résultats tangibles, une gouvernance responsable et la consolidation de la paix et de la sécurité. Le climat de juillet a été particulièrement exaltant et tendu, en raison des attentes populaires fortes et de la combinaison d'enjeux politiques, sécuritaires et judiciaires. Sur le plan politique, le mois a été marqué par le procès médiatisé de personnalités de premier plan, dont l'ancien président Joseph Kabila et le ministre de la justice Constant Mutamba, qui a suscité un vif intérêt national et international. Ces événements ont cristallisé les attentes de justice et de responsabilité, illustrant la volonté de la population de voir la règle de droit appliquée équitablement et de renforcer la confiance dans les institutions publiques. La situation sécuritaire à l'Est du pays a continué de peser sur l'agenda national. Les conflits persistants dans les provinces de l'ex grand Bandundu, de l'Ituri et du Nord-Kivu, les déplacements massifs de populations et les menaces sur les activités économiques locales ont renforcé la demande sociale de paix, de stabilité et de solutions durables. Le gouvernement, conscient de ces enjeux, a articulé ses mesures autour de processus de dialogue et de négociation, cherchant à pacifier les zones en conflit et à restaurer un climat favorable au développement économique et social. Ces efforts, combinés aux interventions sectorielles, témoignent d'une stratégie intégrée où la sécurité, la justice et le développement sont traités de manière complémentaire.

Sur le plan économique et social, les actions gouvernementales de juillet ont cherché à répondre aux besoins immédiats des citoyens tout en construisant des bases durables pour la croissance et la modernisation. Dans le secteur de la santé publique, des opérations systématiques ont été lancées pour lutter contre le choléra et renforcer la résilience face aux inondations, protégeant ainsi les populations vulnérables. Dans l'énergie et les ressources hydrauliques, des projets tels que l'interconnexion électrique avec l'Angola et la modernisation de la Centrale Tshopo 1 à Kisangani visent à augmenter la capacité de production et la fiabilité du réseau. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le lancement de plateformes numériques comme E-Diplôme et l'encadrement des écoles doctorales illustrent la volonté de moderniser la gestion administrative et académique.

D'autres secteurs essentiels ont également bénéficié d'une attention stratégique. Dans le secteur de la fonction publique, le gouvernement a accentué le suivi des mises à la retraite et la redynamisation des entreprises publiques par le biais de plateformes numériques et de mécanismes d'autofinancement, visant à améliorer l'efficience et la transparence. Les initiatives en matière de commerce extérieur, d'industrie et de zones économiques spéciales visent à attirer les investissements,

simplifier les procédures administratives et renforcer la compétitivité économique. Le secteur social, avec la Politique nationale pour les personnes vivant avec handicap et le Registre Social Unique.

Dans ce rapport, nous allons explorer de manière détaillée l'ensemble de ces actions, afin d'analyser simultanément les efforts du gouvernement et les attentes de la population. Cette double perspective permettra de mettre en évidence les convergences, mais aussi les écarts, entre ce qui est planifié et réalisé d'une part, et ce que les citoyens perçoivent ou attendent d'autre part. Une telle analyse est essentielle pour identifier les points de friction, les opportunités d'amélioration et les zones où les mesures gouvernementales peuvent mieux répondre aux besoins réels de la population. La population a exprimé un désir fort de changement, non seulement sur le plan politique, mais aussi dans la qualité de vie quotidienne et l'accès aux services publics.

I. ANALYSE SECTORIELLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Dans cette partie, nous allons examiner comment le gouvernement a accordé son attention aux différents secteurs stratégiques au cours du mois de juillet, en analysant les actions mises en œuvre et leur portée. Cette analyse se fera dans le contexte particulier de juillet, marqué par un climat social et politique intense, où les attentes de la population étaient élevées, entre espoirs de justice, préoccupations sécuritaires à l'Est et demandes de développement économique et social. L'objectif est de comprendre la manière dont les initiatives gouvernementales ont répondu à ces enjeux et d'identifier les priorités et impacts sectoriels dans ce mois particulièrement chargé.

N°	secteurs	pourcentage
1	Formation professionnelle et métiers	3,70%
2	intérieur	7,41%
3	portefeuille	3 ,70%
4	Fonction publique	3 ,70%
5	finance	3 ,70%
6	Santé publique	3 ,70%
7	EPSP	3 ,70%
8	ESU	7,41%
9	Energie et ressources hydraulique	7,41%
10	Affaires sociales	11,11
11	Justice	14,81
12	Urbanisme et habitat	3 ,70%
13	Gouvernance institutionnelle	3 ,70%
14	Recherche scientifique	3 ,70%
15	Commerce extérieur	3 ,70%
16	pêche et élevage	7,41%
17	économie	3 ,70%
18	industrie	3 ,70%

Tableau 1 Analyse sectorielle de l'action gouvernementale juillet 2025

❖ Formation professionnelle et métiers :370%

Au mois de juillet, le gouvernement s'est investi à une hauteur de 3,70 % dans le secteur de formation professionnelle et métiers. Cette orientation montre une volonté de renforcer les compétences locales afin de réduire la dépendance à la main-d'œuvre étrangère, notamment lors des grands travaux. En effet, le développement des compétences nationales permettrait non seulement de favoriser l'emploi local, mais aussi de limiter la fuite de capitaux et l'évasion fiscale qui peuvent accompagner le recours à la main-d'œuvre étrangère. Cette action, consistait à la mise en place d'un cabinet ou d'une structure dédiée à la réflexion et à

6 RECHERCHE ET APPLICATION POUR LE DEVELOPPEMENT (RAD)

Site web : WWW.rad-rdcongo.com mail : radredc601@gmail.com Téléphone : +243838708127

la planification des formations. L'objectif est de mieux organiser, anticiper et coordonner les actions publiques en matière de formation et d'emploi, afin d'en garantir l'efficacité.

L'attention mis sur la formation professionnelle est pertinent et stratégique, notamment pour encourager l'emploi local et réduire les pertes économiques liées aux travailleurs étrangers. Toutefois, pour gagner en efficacité, il serait nécessaire de mieux différencier les priorités et d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des actions annoncées.

❖ **Intérieur et affaires coutumiers : 7,41%**

Le ministère de l'Intérieur et des Affaires coutumières s'est vu attribuer 7,41 % des actions gouvernementales, une proportion qui témoigne de l'importance accordée à ce secteur dans un contexte national caractérisé par l'insécurité croissante, les braquages répétés et divers troubles à l'ordre public. Cette allocation relativement élevée traduit la volonté du gouvernement de renforcer l'autorité de l'État, de protéger les populations et de restaurer la confiance entre les institutions et les citoyens.

Une des priorités majeures a consisté à mettre fin aux tracasseries subies par les passagers et les acteurs économique particulièrement aux frontières, dans les aéroports et aux postes de contrôle routiers. Ces pratiques, souvent associées à la corruption ou à des abus d'autorité, ternissent l'image de l'État et créent un climat de méfiance envers les forces de sécurité. En agissant sur ce point, le gouvernement cherche non seulement à améliorer l'expérience des voyageurs, mais aussi à professionnaliser les services frontaliers et à garantir la libre circulation des personnes dans le respect des lois.

Par ailleurs, le ministère a orienté une partie de ses efforts vers l'activation et la redynamisation des services de l'État au niveau local. Cette stratégie vise à décongestionner les grands centres urbains, où se concentre une forte pression démographique et infrastructurelle, tout en renforçant la présence de l'État dans les zones périphériques et rurales. En rapprochant les services publics des citoyens, le gouvernement espère améliorer l'efficacité administrative, répondre plus rapidement aux besoins populaires et réduire les frustrations liées à l'absence ou au dysfonctionnement de l'autorité publique. Ce rapprochement entre gouvernés et gouvernants constitue également un enjeu politique et social. En renforçant les administrations locales, en impliquant les autorités traditionnelles (affaires coutumières) et en améliorant la communication entre l'État et la population, l'objectif est de réduire le fossé entre les institutions et les citoyens. Cela permettrait de consolider la cohésion nationale, d'accroître la participation citoyenne et d'éviter les tensions pouvant naître du sentiment d'abandon ou d'injustice.

Cependant, l'efficacité de ces actions dépendra largement de leur mise en œuvre concrète, de la coordination entre les services de sécurité, les autorités

administratives et coutumières, ainsi que de la capacité de suivi et d'évaluation des résultats. Il ne suffit pas d'annoncer des mesures : celles-ci doivent être appliquées rigoureusement et accompagnées de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour produire des effets durables. Dans un environnement marqué par l'insécurité et la défiance, la crédibilité du ministère repose sur sa capacité à traduire ces engagements en actions visibles et bénéfiques pour la population.

❖ Portefeuille : 3,70%

Au mois de juillet, le gouvernement a consacré 3,70 % d'attention au secteur « Portefeuille », en insistant particulièrement sur la nécessité pour le portefeuille public de prendre toutes les mesures nécessaires pour la redynamisation et la valorisation effective de l'actionnariat public dans les entreprises d'économie mixte. Cette décision intervient dans un contexte de « laisser-aller » fréquent des entreprises publiques : gouvernance faible, performance dégradée, déficits récurrents et actifs sous-valorisés. L'objectif annoncé est donc double : restaurer la valeur patrimoniale de l'État et rendre ces entreprises plus efficientes au service du développement national.

D'abord, la logique économique et stratégique de la mesure est claire : un actionnariat public redynamisé permet de transformer des charges budgétaires en actifs productifs. Plutôt que d'être des centres de coûts dépendants de subventions, les entreprises d'économie mixte, bien gouvernées, peuvent redevenir des fournisseurs efficaces de services essentiels (eau, énergie, transports, etc.), générer des dividendes, créer des emplois et stimuler des chaînes de valeur locales. La valorisation passe par des diagnostics approfondis, la mise à jour des états financiers, la clarification du rôle public vs commercial, et, lorsque nécessaire, des opérations ciblées de restructuration financière ou de recapitalisation. Ensuite, en matière d'instruments d'intervention, la mesure doit combiner des actions de gouvernance et des leviers opérationnels : audits externes et publics, renouvellement des conseils d'administration avec critères de compétence et d'indépendance, contrats de performance liant rémunération et résultats, et renforcement des systèmes d'information comptable. Sur le plan financier, il convient d'articuler recapitalisation conditionnelle, vente partielle ou partenariats publics-privés encadrés, et mécanismes de gestion des créances et dettes. Ces instruments évitent l'injection aveugle de ressources et favorisent des transformations durables. Cependant, des risques importants existent si la réforme n'est pas protégée contre la capture politique et la continuité des pratiques opaques : nominations partisanes, maintien de subventions non ciblées, absence de sanctions pour mauvaise gestion. Pour réduire ces risques, il faut associer la société civile et des partenaires techniques indépendants, conditionner toute aide financière au respect d'un plan de transformation validé par un comité mixte incluant le ministère des Finances et des experts externes, et rendre publics les résultats intermédiaires.

❖ Fonction Publique : 3,70%

L'allocation de 3,70 % d'attention au secteur de la Fonction publique durant le mois de juillet traduit une volonté du gouvernement de s'attaquer à une problématique longtemps négligée : le processus de mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'État. Dans de nombreuses administrations, les départs à la retraite ne sont pas systématiquement organisés, ce qui entraîne des effectifs vieillissants, une fonction publique parfois inefficace et un blocage du renouvellement des compétences. En portant son attention sur ce processus, le gouvernement reconnaît la nécessité de moderniser la gestion des ressources humaines publiques et de rétablir une discipline administrative conforme aux textes de la fonction publique. Si cette mesure est appliquée de manière effective, elle peut jouer un rôle essentiel dans la régulation des effectifs et le rajeunissement de l'administration. En organisant correctement les départs à la retraite, l'État libère des postes permettant l'intégration de jeunes diplômés, plus adaptés aux exigences contemporaines en matière de numérique, d'innovation et de performance administrative. Cela permet également de réduire les cas de « fonctionnaires fictifs » ou de personnes maintenues en poste sans justification légale. Une fonction publique plus jeune et dynamisée favoriserait une administration plus efficace, plus réactive aux besoins des citoyens et mieux préparée aux réformes.

Enfin, l'impact de cette mesure ne sera réel que si elle s'accompagne de moyens concrets et de mécanismes de suivi : recensement des agents éligibles à la retraite, digitalisation des dossiers administratifs, mise à jour des fichiers de paie, coordination entre la Fonction publique, les Finances et la Caisse nationale de retraite. L'efficacité de cette décision se mesurera notamment par la réduction des retards dans le paiement des pensions, la disponibilité des postes vacants pour de nouveaux recrutements et l'amélioration progressive de la performance administrative. Si ces actions sont effectivement mises en œuvre, l'État pourra non seulement assainir sa fonction publique, mais aussi créer une administration plus moderne, équilibrée et au service du développement national.

❖ Finance : 3,70%

L'attention de 3,70 % accordée au secteur des Finances en juillet montre la volonté du gouvernement d'engager des réformes fiscales ciblées et stratégiques. Cette attention porte notamment sur la réalisation d'une évaluation technique et économique des modalités actuelles du quitus fiscal. Le quitus fiscal, document exigé pour prouver qu'un citoyen ou une entreprise est à jour de ses obligations fiscales, souffre aujourd'hui de lourdeurs administratives, d'opacité et parfois de pratiques arbitraires. En évaluant les mécanismes actuels, l'État cherche à identifier les failles du système : lenteur des procédures, absence de digitalisation, complexité excessive pour les entreprises, et faiblesse dans la traçabilité des recettes.

Dans un second temps, il est question de proposer un cadre fiscal révisé qui concilie trois impératifs fondamentaux : les besoins budgétaires de l'État, l'attractivité économique du pays et la fluidité des affaires. Autrement dit, la réforme ne doit pas uniquement viser à augmenter les recettes fiscales, mais aussi à créer un système plus simple, transparent et prévisible pour les investisseurs et opérateurs économiques. Un cadre fiscal équilibré peut encourager l'investissement privé, réduire l'évasion fiscale volontaire ou par découragement, et améliorer la compétitivité du pays dans un environnement régional et international de plus en plus concurrentiel.

Troisièmement, la mesure prévoit de formuler les amendements à intégrer dans la prochaine Loi de finances, avec une entrée en vigueur progressive et concertée. Cela montre une approche réaliste et pragmatique : plutôt qu'une réforme brutale, le gouvernement veut adopter des changements graduels, discutés avec les acteurs concernés (entreprises, banques, régies financières, organisations patronales et fiscales). Une application progressive permet aux administrations fiscales de se préparer (formation, digitalisation des systèmes, mise à jour des procédures) et aux contribuables de s'adapter aux nouvelles règles sans perturber l'activité économique.

Si ces mesures sont effectivement mises en œuvre, elles pourraient avoir un impact positif majeur. Elles permettraient de moderniser la gestion fiscale, d'accroître la confiance entre l'État et les contribuables, de lutter efficacement contre la fraude fiscale et de mobiliser davantage de ressources domestiques pour financer les politiques publiques. En parallèle, un quitus fiscal simplifié et digitalisé fluidifierait les démarches administratives, réduisant la corruption et les pertes de temps. À long terme, cette réforme peut contribuer à bâtir un système fiscal plus juste, plus efficace, garant de la stabilité macroéconomique et propice au développement des investissements.

❖ Santé publique : 3,70%

Au mois de juillet, le gouvernement a accordé 3,70 % d'efforts au secteur de la Santé publique, en mettant l'accent sur une feuille de route dédiée à la riposte contre l'épidémie de choléra et au renforcement de la résilience face aux inondations récurrentes. Cette attention s'inscrit dans un contexte sanitaire marqué par la vulnérabilité des populations, la faiblesse des infrastructures médicales dans plusieurs régions, ainsi que la réapparition de maladies hydriques aggravées par des conditions d'hygiène précaires. En concentrant ses efforts sur ces priorités, l'État reconnaît l'urgence d'une approche systémique et coordonnée de la santé publique. La feuille de route annoncée comprend des opérations claires et organisées de lutte contre le choléra, notamment : la surveillance épidémiologique, la mise en place de centres de traitement, l'approvisionnement en médicaments et en solutions de réhydratation, la désinfection des zones contaminées, et la sensibilisation des populations sur les mesures d'hygiène. Ces actions ne sont pas uniquement curatives, mais aussi préventives. En améliorant l'accès à l'eau potable, en contrôlant la qualité des sources hydriques et en renforçant les systèmes de gestion des

déchets, le gouvernement agit sur les causes structurelles de la propagation de la maladie.

Parallèlement, cette attention accorde une importance particulière à la gestion des inondations, qui fragilisent les infrastructures, détruisent les habitations, contaminent les eaux et créent des foyers de maladies. La feuille de route vise à passer d'une logique de réaction à une démarche de prévention et de résilience : planification de l'évacuation des zones à risque, renforcement des digues et des systèmes de drainage, mise en place d'abris temporaires, coordination des interventions entre autorités sanitaires, protection civile et ONG. L'objectif est non seulement de sauver des vies, mais aussi de réduire les impacts socio-économiques de ces catastrophes sur les familles les plus vulnérables.

❖ Enseignement Primaire et Secondaire : 3,70%

L'attention de 3,70 % accordée au secteur de l'enseignement primaire et secondaire au mois de juillet. Cette attention se rapporte aux le lancement imminent de la plateforme E-Diplôme. Ce projet, porté par la Ministre d'État en charge de l'Éducation nationale et de la Nouvelle Citoyenneté, vise à moderniser, sécuriser et rendre transparente la gestion du diplôme d'État en République Démocratique du Congo. Il répond à plusieurs défis récurrents du système éducatif : la fraude, la falsification des diplômes, la lenteur des procédures administratives et le manque de traçabilité des documents scolaires. En digitalisant le diplôme d'État, le gouvernement entend renforcer la crédibilité du système éducatif national, protéger l'intégrité des certificats délivrés et faciliter leur vérification aussi bien au niveau national qu'international.

Si cette décision est effectivement mise en œuvre, elle pourrait transformer en profondeur la manière dont les diplômes sont gérés et perçus. La plateforme E-Diplôme permettra non seulement une centralisation et une sécurisation des données, mais aussi un accès rapide et fiable pour les écoles, universités, employeurs et partenaires étrangers. Cela favorisera la reconnaissance des diplômes congolais, réduira les litiges administratifs et améliorera la confiance entre l'État, les apprenants et les institutions. À plus long terme, cette innovation s'inscrit dans une dynamique de numérisation du secteur éducatif, ouvrant la voie à d'autres réformes comme les archives électroniques des élèves, l'inscription en ligne ou le suivi numérique des résultats scolaires.

❖ Enseignement Supérieur et Universitaire : 7,41%

L'attention de 7,41 % accordée au ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire traduit la volonté du gouvernement de reformer et de moderniser profondément le système académique congolais. La nouvelle décision relative à

l'école doctorale vise à structurer davantage les études post-graduées, en renforçant l'encadrement scientifique, la qualité des recherches et la crédibilité des diplômes de doctorat. Cela permet de corriger les faiblesses existantes. Par cette initiative, l'État cherche à aligner l'enseignement doctoral sur les standards internationaux, à promouvoir l'excellence scientifique et à former une élite intellectuelle capable de répondre aux défis nationaux. En parallèle, le décret d'autofinancement des établissements universitaires et supérieurs vise à réduire la dépendance financière vis-à-vis de l'État en encourageant les universités à développer des sources internes de revenus (recherche appliquée, partenariats, incubateurs, innovations technologiques, prestations de services, etc.). S'il est bien encadré, ce mécanisme peut renforcer l'autonomie de gestion, améliorer les infrastructures, moderniser les équipements et revaloriser le personnel académique. Toutefois, son efficacité dépendra d'une gouvernance transparente, d'un contrôle rigoureux des fonds collectés et d'un accompagnement de l'État pour éviter que cette autonomie ne se transforme en surcharge financière pour les étudiants. Bien appliquée, cette réforme peut favoriser un enseignement supérieur plus compétitif, durable et orienté vers l'innovation.

❖ Energie et ressources hydraulique : 7,41%

Le gouvernement a accordé 7,41 % d'attention au secteur de l'Énergie et des Ressources hydrauliques au mois de juillet, soulignant l'importance stratégique de l'électricité pour le développement économique et social du pays. Le Ministre a présenté le projet d'interconnexion électrique entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire d'Angola, qui vise à renforcer la sécurité énergétique régionale, faciliter les échanges d'électricité et optimiser l'utilisation des capacités de production existantes. Cette initiative contribue également à l'intégration énergétique régionale, à la stabilité du réseau et à la diversification des sources d'énergie, réduisant ainsi la dépendance aux seuls moyens de production nationaux. Par ailleurs, la mise en place d'un fonds de développement du secteur de l'électricité, alimenté par les frais d'importation, constitue un levier financier innovant pour soutenir les investissements dans l'énergie. Ce fonds permettra de financer la modernisation des infrastructures, le développement de projets hydroélectriques et l'amélioration de la distribution de l'électricité. Il s'agit d'un outil essentiel pour assurer la durabilité des interventions publiques, mobiliser des ressources complémentaires et réduire le déficit chronique d'électricité qui affecte le développement industriel et urbain.

Enfin, la relance du projet d'électrification de la ville de Kisangani, avec la réhabilitation et la modernisation de la Centrale Tshopo 1 et de ses deux groupes turbo alternateurs de 6,5 MW chacun (G2 et G3), illustre concrètement l'impact potentiel de ces mesures. Cette opération vise à accroître la capacité de production locale, à améliorer la fiabilité du réseau et à fournir une électricité stable aux ménages, aux entreprises et aux services publics. Si elle est menée efficacement, cette action peut non seulement renforcer le développement économique régional, mais aussi améliorer la qualité de vie des populations, favoriser l'investissement

privé et créer des opportunités d'emploi dans le secteur énergétique et ses activités connexes.

❖ **Affaires sociales : 11,11%**

11,11 % d'attention a été accordé au secteur des Affaires sociales, soulignant l'importance accordée à la promotion et à la protection des droits des personnes vivant avec handicap. La Politique nationale proposée au mois de juillet fournit une orientation claire pour encadrer les efforts du gouvernement et des partenaires, en mettant l'accent sur l'autonomisation et l'inclusion sociale. Cette démarche traduit une volonté de passer d'une logique de simple assistance à une approche structurée et durable, visant à intégrer pleinement les personnes handicapées dans la vie économique, sociale et culturelle du pays. La Politique identifie deux axes stratégiques principaux : l'autonomisation et l'inclusion sociale des personnes avec handicap et la stratégie nationale d'inclusion des personnes vulnérables. Ces axes permettent de coordonner les interventions, de prioriser les actions et de mesurer les résultats à travers des indicateurs précis. En offrant un cadre programmatique clair, cette politique favorise la synergie entre l'État, les acteurs humanitaires et la société civile, tout en assurant que les ressources mobilisées soient utilisées de manière cohérente et efficace pour améliorer le bien-être des populations cibles.

En complément, la Ministre des Affaires sociales a soumis un Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement du Registre Social Unique (RSU). Ce registre constitue un outil essentiel pour identifier, suivre et évaluer les bénéficiaires des programmes sociaux, notamment les personnes handicapées et autres populations vulnérables. S'il est effectivement mis en œuvre, le RSU permettra une meilleure planification des interventions, la transparence dans l'allocation des ressources et une plus grande efficacité des programmes sociaux. À terme, cette initiative pourrait renforcer la protection sociale, réduire les inégalités et assurer une inclusion réelle des personnes handicapées dans la société congolaise.

❖ **Justice : 14,81%**

14,5 % d'actions au mois de juillet ont été accordé au ministère de la Justice, reflétant l'importance cruciale de la sécurité, de la protection des populations et de la consolidation de l'État de droit. Cette attention se traduit notamment par l'adoption du projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours à compter du 21 juillet 2025, ainsi qu'un autre projet de prorogation à partir du 5 août 2025. Ces mesures visent à permettre aux forces de sécurité et aux autorités locales de maintenir l'ordre, de lutter contre l'insécurité et de protéger les populations dans des zones particulièrement fragiles.

Parallèlement, le gouvernement a mis en avant des initiatives visant à renforcer la

reconnaissance internationale des crimes commis en RDC, à travers l'ouverture d'un colloque international le 29 juillet 2025 à Kinshasa sur la reconnaissance des génocides. Cet événement permettra de présenter un argumentaire documenté et détaillé, en vue d'engager un plaidoyer auprès de la communauté internationale, notamment lors de la 60ème session du Conseil des droits de l'Homme et de la 80ème Assemblée générale des Nations Unies. L'objectif est de faire reconnaître officiellement les atrocités subies par certaines populations, de renforcer la justice internationale et d'affirmer la légitimité de la République démocratique du Congo sur le plan diplomatique et juridique. cette attention gouvernementale peut avoir des effets significatifs sur la sécurité intérieure et la diplomatie internationale. La prorogation de l'état de siège permet d'assurer une meilleure coordination des forces de sécurité et des autorités judiciaires locales, réduisant les risques de violences et facilitant la protection des civils. Par ailleurs, le plaidoyer international pour la reconnaissance des génocides peut renforcer la crédibilité de la RDC sur la scène internationale, mobiliser le soutien d'États et d'organisations internationales pour la justice et la réparation des victimes, et consolider la mémoire nationale tout en promouvant les droits humains. Ces mesures combinées démontrent la complémentarité entre actions internes et initiatives diplomatiques pour sécuriser et protéger le pays.

❖ **Urbanisme et habitat : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a consacré 3,70 % d'attention au ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, mettant l'accent sur la discipline de propreté et la gestion des espaces urbains. Cette initiative vise à responsabiliser tous les niveaux de gouvernance locale, du bourgmestre au chef d'avenue, pour garantir le respect des normes d'hygiène dans chaque entité de la ville. Une telle démarche reflète la volonté de restaurer l'ordre et la propreté dans l'espace public, tout en impliquant activement les autorités locales dans la mise en œuvre des politiques de salubrité. Dans le cadre de cette attention, le gouvernement prévoit également de redynamiser la Brigade de salubrité, en lui fournissant les moyens humains, matériels et juridiques nécessaires. Les mesures de coercition envisagées visent à faire respecter les normes d'hygiène et à instaurer une culture de propreté durable chez les citoyens. Ce renforcement institutionnel permettra de rendre les interventions plus efficaces, de sanctionner les comportements contraires aux règles et de sensibiliser la population à l'importance de la salubrité dans la vie urbaine.

❖ **Gouvernance institutionnelle : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a consacré 3,70 % d'attention à la Gouvernance institutionnelle, mettant en avant la nécessité de veiller à une mise en œuvre diligente et coordonnée des actions relevant de son secteur. Cette attention traduit la volonté de renforcer l'efficacité administrative et de garantir que les programmes et initiatives gouvernementales soient exécutés conformément aux priorités fixées.

Elle souligne également l'importance d'une approche structurée et méthodique dans la gestion des actions publiques pour accroître la performance globale de l'État.

Dans ce cadre, le gouvernement a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, d'organiser une évaluation immédiate de l'exécution des assignations et de suivre rigoureusement les résultats, conformément à la méthodologie validée. Cette démarche permettra d'identifier les retards, de corriger les dysfonctionnements et d'assurer une meilleure coordination entre les différents ministères et institutions publiques. Elle constitue un outil de pilotage essentiel pour la redevabilité et la transparence dans l'action publique.

❖ **Recherche scientifique : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a accordé 3,70 % d'attention au secteur de la Recherche scientifique, mettant l'accent sur l'utilisation des outils numériques pour améliorer la gestion des entreprises publiques et d'économie mixte. Cette attention se traduit par l'organisation d'un atelier de familiarisation aux fonctionnalités de la plateforme numérique, conçue comme le Portail du Ministère de Portefeuille. L'objectif est de renforcer les compétences des acteurs impliqués dans le suivi et le contrôle de ces entreprises, afin d'assurer une meilleure collecte et analyse des données de gestion. L'atelier vise à optimiser la gestion des entreprises publiques et d'économie mixte en rendant les processus plus transparents, rapides et fiables. Grâce à cette plateforme, les responsables pourront suivre en temps réel les performances financières et opérationnelles, identifier les dysfonctionnements, anticiper les risques et prendre des décisions plus éclairées. Cette digitalisation constitue un levier pour améliorer la gouvernance, réduire la mauvaise gestion et accroître la rentabilité des actifs publics.

❖ **Commerce extérieur : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a accordé 3,70 % d'attention au secteur du Commerce extérieur, mettant l'accent sur l'intégration de la République Démocratique du Congo dans les normes et mécanismes du commerce international. Cette attention concerne notamment le dépôt des instruments de ratification et d'acceptation de deux accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) et l'Accord sur les Subventions à la Pêche (ASI). Ces démarches traduisent la volonté de renforcer la crédibilité du pays sur la scène commerciale internationale et d'harmoniser ses pratiques avec les standards mondiaux.

Parallèlement, le gouvernement a engagé la mise en place d'un programme de partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Ce partenariat vise à soutenir la RDC dans la mise en œuvre effective des accords, à renforcer les capacités techniques des

administrations chargées du commerce extérieur et à améliorer la facilitation des échanges, la transparence et la conformité aux obligations internationales. Il constitue également un levier pour attirer des investissements étrangers et développer le commerce extérieur de manière durable.

❖ **Pêche et élevage : 7,41%**

Au mois de juillet, le gouvernement a accordé 7,40 % d'attention au secteur de la Pêche et de l'Elevage, traduisant une priorité donnée au renforcement de la capacité de pêche nationale sur le fleuve Congo, ses affluents et les lacs majeurs du pays. Cette attention a été matérialisée par l'arrivée sur le territoire national d'une flotte de pêche fabriquée en Égypte, composée de trois chalutiers de 27 mètres pour la pêche maritime et de cinq navires destinés à la pêche fluviale. Ces moyens modernes visent à augmenter la production halieutique, sécuriser l'approvisionnement alimentaire et soutenir l'industrialisation du secteur piscicole. Parallèlement, une délégation d'experts a été dépêchée le 28 juillet 2025 au chantier naval Aresa Shipyard en Espagne pour inspecter et tester trois chalutiers de 16 mètres destinés à la pêche industrielle et quatre bateaux de 12 mètres pour la pêche semi-industrielle. Deux de ces derniers seront affectés au Lac Tanganyika et deux autres au Lac Albert, garantissant une couverture géographique étendue et adaptée aux besoins locaux.

Si cette attention est mise en œuvre de manière efficace, elle pourrait avoir un impact significatif sur la production, la sécurité alimentaire et le développement économique. L'introduction de navires modernes et le contrôle rigoureux de leur qualité et performance permettront d'optimiser les captures, d'améliorer la chaîne de valeur de la pêche et de créer des emplois dans le secteur maritime et lacustre. À plus long terme, cette initiative pourrait renforcer l'autonomie alimentaire, stimuler l'exportation de produits halieutiques et positionner la RDC comme un acteur plus compétitif dans la pêche industrielle régionale.

❖ **Economie : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a consacré 3,70 % d'attention au secteur de l'Économie, mettant l'accent sur la stabilité macroéconomique et le renforcement des capacités d'investissement. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, a présenté le dossier relatif au Compact de résilience, visant à transformer les résultats macroéconomiques obtenus par les mesures budgétaires, monétaires et structurelles en effets de démonstration tangibles et à fort impact social et visuel. L'objectif est de générer rapidement des investissements visibles, susceptibles de renforcer la confiance des citoyens et des opérateurs économiques tout en stimulant la croissance.

Parallèlement, le Ministre d'État en charge du Budget a soumis le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2026-2028, basé sur un cadrage macroéconomique actualisé

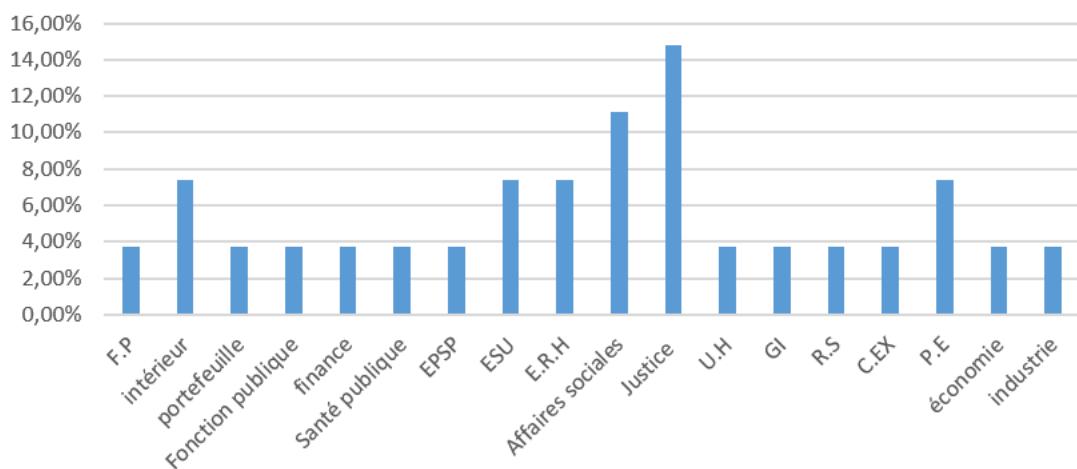
et prudente, intégrant les tendances nationales et internationales. Ce document propose une politique budgétaire axée sur la mobilisation accrue des recettes domestiques, dans le but de progresser vers une pression fiscale comparable à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (17 %). Une telle démarche vise à renforcer les ressources disponibles pour financer des projets dans les secteurs productifs et sociaux, tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

Si cette attention est mise en œuvre efficacement, elle pourrait renforcer la résilience économique du pays et favoriser une croissance durable. Les investissements ciblés issus du Compact de résilience permettront des gains rapides et visibles, stimulant l'emploi et améliorant les conditions de vie des populations. Par ailleurs, le CBMT offre une vision budgétaire cohérente et structurée, capable de sécuriser le financement des politiques publiques, d'augmenter la confiance des investisseurs et de soutenir le développement des secteurs productifs et sociaux, créant ainsi un cercle vertueux de croissance et de stabilité économique.

❖ **Industrie : 3,70%**

Au mois de juillet, le gouvernement a consacré 3,70 % d'attention au secteur de l'Industrie, mettant en avant la nécessité de simplifier et moderniser les procédures administratives pour les investisseurs et opérateurs économiques. Cette attention concerne le projet de décret portant institution, organisation et fonctionnement du Guichet Unique dans les Zones Économiques Spéciales (ZES). L'objectif est de créer un cadre institutionnel clair et centralisé pour faciliter l'installation, l'exploitation et le suivi des entreprises dans ces zones stratégiques. Le Guichet Unique permettra de regrouper l'ensemble des démarches administratives et réglementaires au sein d'une plateforme unique, réduisant les délais et la complexité des procédures. Cette initiative vise à attirer davantage d'investissements, à encourager l'industrialisation et à stimuler la création d'emplois. En centralisant les services, elle renforce également la transparence et la traçabilité des autorisations, des permis et des procédures fiscales et douanières associées aux activités industrielles dans les ZES.

BAROMETRE YEBA/RAD
Analyse sectorielle de l'action gouvernementale
juillet 2025



Graphique1 : Analyse sectorielle de l'action gouvernementale

II. ANALYSE SUR LA REPONSE

Dans cette section, nous allons analyser la réponse du gouvernement aux attentes de la population en examinant le degré d'alignement entre les actions entreprises et les aspirations exprimées par les citoyens. L'analyse portera sur le pourcentage de convergence ou d'adéquation, mettant en évidence les secteurs où les mesures gouvernementales ont répondu efficacement aux besoins, ainsi que sur le pourcentage de divergence, indiquant les écarts et les aspirations non couvertes.

II.1. Taux d'adéquation

Au cours du mois de juillet 2025, l'analyse des actions gouvernementales révèle un taux d'adéquation de 45 % entre les initiatives entreprises par l'État et les attentes exprimées par la population. Ce niveau de convergence, bien que partiel, met en évidence certaines mesures concrètes et visibles qui ont particulièrement répondu aux besoins et préoccupations des citoyens, notamment dans le domaine de la proximité des services publics et de l'efficacité administrative. L'une des actions les plus significatives à cet égard a été l'activation effective des services publics au niveau de chaque commune. Cette initiative a permis de rapprocher l'administration des citoyens, de décongestionner les centres urbains et de réduire la pression sur les infrastructures existantes, répondant ainsi directement aux attentes populaires en matière de qualité de vie et d'accès aux services essentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'administration plus proche et plus réactive, en tenant compte de la mobilité des populations et de la densité urbaine des grandes villes. Les citoyens ont exprimé de longue date le besoin de voir les services publics fonctionner de manière fluide, sans longues attentes ni tracasseries administratives. En activant les services au niveau des communes, le gouvernement a non seulement facilité l'accès aux services essentiels, mais a également envoyé un signal fort de volonté politique pour améliorer la gouvernance locale. Cette mesure s'aligne directement avec l'aspiration populaire à une administration qui soit à la fois efficace et accessible, renforçant la confiance des citoyens dans l'action publique. Une autre mesure ayant montré un fort alignement avec les attentes de la population est l'affectation, dans la mesure du possible, des agents publics dans les services situés dans leurs communes de résidence. Cette action présente plusieurs bénéfices simultanés : elle favorise le bien-être des agents, optimise leur temps de travail, réduit les coûts liés aux déplacements et renforce leur enracinement social et communautaire. Pour la population, cette approche se traduit par une meilleure disponibilité des services et une présence accrue des agents publics dans les structures de proximité. Cela répond à un besoin concret de proximité et d'efficacité, et contribue à instaurer une culture de service public centrée sur le citoyen.

Par ailleurs, le gouvernement a entrepris des actions liées à la mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'État, ainsi qu'à une évaluation et actualisation rigoureuse des ordres opérationnels. Ces initiatives visent à rationaliser les effectifs,

à retirer les services non indispensables ou dont la présence n'est pas strictement encadrée par les textes légaux, et à garantir que toutes les interventions soient effectuées avec transparence et efficacité. Dans le contexte des posts frontaliers, cette rationalisation a contribué à réduire les tracasseries pour les passants et les opérateurs économiques, répondant ainsi à une demande populaire récurrente pour un environnement administratif clair et respectueux des droits des citoyens et des acteurs économiques.

Ces mesures constituent des exemples emblématiques de la capacité du gouvernement à aligner ses actions sur les aspirations populaires, notamment en matière de proximité administrative, de rationalisation des services et de sécurisation des interactions avec l'État. Elles illustrent une volonté de répondre à des attentes concrètes et tangibles, tout en renforçant la redevabilité et l'efficacité de l'action publique. Cependant, le taux global d'adéquation de 45 % montre que, malgré ces efforts notables, plus de la moitié des aspirations populaires restent partiellement couvertes ou non prises en compte, mettant en lumière des écarts dans certains secteurs ou domaines d'intervention.

En conclusion, les actions les plus alignées avec les attentes populaires en juillet concernent principalement la proximité des services publics, l'organisation et la rationalisation des effectifs, ainsi que la sécurisation des services aux citoyens et aux opérateurs économiques. Ces mesures pourraient permettre de produire des résultats visibles et de renforcer la confiance dans certaines dimensions de l'administration publique. Elles constituent des points de référence pour identifier les bonnes pratiques et les domaines prioritaires à renforcer, afin d'améliorer le taux d'adéquation entre les initiatives gouvernementales et les besoins réels de la population dans les mois à venir. L'analyse de ces actions montre que lorsque les mesures sont ciblées, concrètes et proches des citoyens, elles répondent de manière effective aux attentes populaires et créent des effets positifs tangibles sur la vie quotidienne.

II.2. Taux de divergence

Au mois de juillet 2025, l'analyse de la réponse gouvernementale révèle un taux de divergence de 35 %, reflétant les actions ou promesses qui, malgré leur planification et leur communication officielle, ne semblent pas encore convaincantes pour la population ou suscitent des doutes quant à leur mise en œuvre effective. Cette divergence concerne principalement des initiatives dont les résultats ne sont pas immédiatement tangibles, dont l'efficacité reste à démontrer, ou qui rencontrent des défis opérationnels et logistiques. Parmi ces actions, on peut citer l'arrivée de la flotte de pêche fabriquée en Égypte. Bien que la livraison des chalutiers et navires de pêche soit un événement concret, la population pourrait percevoir cette mesure avec scepticisme, doutant de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre rapidement les programmes de pêche industrielle et semi-industrielle sur le fleuve Congo et les lacs Tanganyika et Albert. Les citoyens peuvent craindre que ces navires restent sous-utilisés ou mal exploités, et que les promesses de production et de création

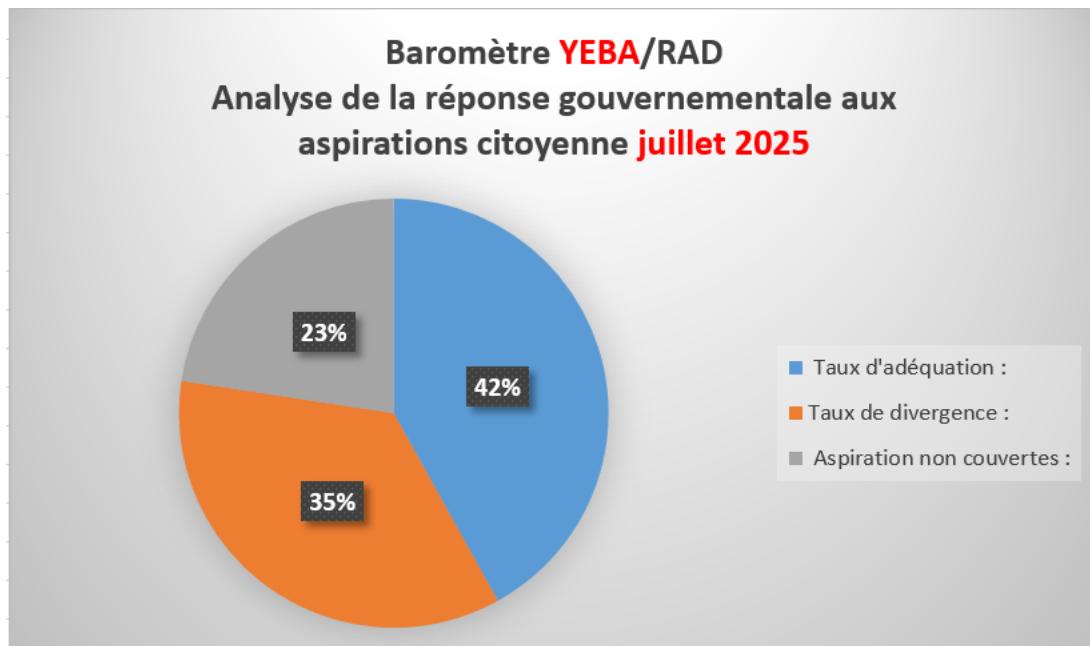
d'emplois ne soient pas pleinement réalisées, expliquant ainsi la divergence perçue. D'autres exemples concernent les actions dans l'urbanisme et la salubrité à Kinshasa, telles que la responsabilisation des bourgmestres et chefs d'avenue, la redynamisation de la Brigade de salubrité et la réflexion sur une unité spécialisée pour débarrasser les avenues des véhicules abandonnés. Bien que ces mesures soient bien intentionnées et planifiées, elles nécessitent des moyens humains, financiers et logistiques importants, ainsi qu'une coordination stricte entre plusieurs niveaux de gouvernance. La population pourrait donc douter de leur mise en œuvre effective et durable, ce qui contribue à accroître le taux de divergence.

Enfin, certaines initiatives politiques et sécuritaires, comme la prolongation de l'état de siège dans l'Est du pays, suscitent également des divergences. Ces mesures, perçues comme nécessaires par le gouvernement pour maintenir la sécurité, sont jugées par une partie de la population comme inefficaces ou insuffisamment encadrées, ce qui génère un sentiment d'inquiétude ou de méfiance. Ainsi, le taux de divergence de 35 % reflète à la fois les actions dont la mise en œuvre reste incertaine, celles qui sont perçues comme insuffisamment efficaces, et les attentes de la population qui ne sont pas encore satisfaites de manière tangible.

II.3. Taux de préoccupations citoyennes non couvertes

Au mois de juillet 2025, l'analyse des attentes populaires montre que 23 % des aspirations de la population n'ont pas été couvertes par les actions gouvernementales. Il s'agit par exemple de certaines initiatives en matière de sécurité à l'Est du pays, de développement économique local ou encore de gestion urbaine dans les grandes villes. Les aspirations non couvertes reflètent également des attentes exprimées depuis longtemps par la population et qui nécessitent des actions plus ciblées et soutenues. Par exemple, la rationalisation des services publics, la sécurisation des zones frontalières, la création d'emplois à partir de projets de pêche ou d'industrialisation, et la mise en place de mesures durables pour la salubrité urbaine restent partiellement réalisées. La perception de la population, selon laquelle certaines promesses risquent de ne pas être pleinement concrétisées, contribue à maintenir ce taux d'aspirations non couvertes à un niveau significatif.

Enfin, ce taux de 23 % constitue un indicateur clé pour les priorités futures du gouvernement. Il souligne les secteurs nécessitant un renforcement du suivi, de la mise en œuvre et de la communication des résultats auprès des citoyens. Réduire ce taux implique de transformer les initiatives en résultats tangibles et visibles, de s'assurer que les ressources et moyens nécessaires sont mobilisés, et de renforcer la coordination entre les différentes institutions publiques. Une attention particulière à ces aspirations non couvertes permettra d'améliorer la perception de l'action gouvernementale et de renforcer la confiance de la population dans ses institutions.



Graphique 2 : Analyse de la réponse de l'action gouvernementale aux aspirations citoyennes

Conclusion

Le mois de juillet 2025 a été un moment particulièrement significatif et exigeant pour la République Démocratique du Congo, marqué par un contexte complexe de conflits à l'Est, de tensions sociales et d'attentes populaires élevées. Malgré ces défis, l'État a démontré un engagement remarquable en mettant en œuvre 27 actions réparties sur 18 secteurs stratégiques, allant de la santé publique à l'énergie, la justice, l'industrie, la fonction publique, l'éducation, la pêche et l'économie. Ces initiatives traduisent une volonté manifeste du gouvernement de répondre aux besoins des citoyens et de renforcer la présence et l'efficacité de l'action publique dans un environnement difficile, où les attentes de changement et de résultats tangibles étaient particulièrement fortes.

L'analyse du mois de juillet montre que certaines mesures ont déjà trouvé un alignement positif avec les aspirations populaires, avec un taux de convergence de 45 %. Ce chiffre, bien qu'encourageant, reflète à la fois les efforts déployés et la marge de progression qui subsiste. Les actions alignées, telles que l'activation des services publics au niveau local, l'affectation des agents publics dans leurs communes de résidence, ou la rationalisation des postes et ordres opérationnels, constituent des exemples concrets de la manière dont le gouvernement peut répondre efficacement aux besoins des citoyens et améliorer leur quotidien. Elles témoignent également de la capacité de l'État à agir de manière ciblée et à produire des résultats visibles dans certains domaines, même dans un contexte complexe et exigeant.

Cependant, le gouvernement reste appelé à poursuivre et renforcer ses efforts pour améliorer la couverture des aspirations populaires et réduire les écarts existants. Les divergences observées, le taux d'aspirations non couvertes et les actions dont l'efficacité reste à démontrer rappellent que la réalisation concrète et durable des initiatives est essentielle pour renforcer la confiance des citoyens et assurer l'efficacité globale de l'action publique. La mise en œuvre rigoureuse de ces actions déterminera la crédibilité du gouvernement et sa capacité réelle à répondre aux attentes des populations.